

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 18 février 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration de M. RECORS*)
- M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS

REPRÉSENTÉS

- M. EGRON Jean-François, Président CCAS de CENON (*procuration à M. DAIRE*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à M. RECORS*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme DURANT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CAVALEIRO Louis, Conseiller départemental
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LACUEY Nathalie, Conseiller départemental
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur RECORS ROGER, Maire-adjoint de CESTAS
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 04/02/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0013-2026

Rapporteur : **M MAU**

Objet : **Convention de mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que les Centres de Gestion utilisent depuis 2018 l'application full web « Données Sociales » dans le cadre des campagnes annuelles de collecte des rapports sociaux uniques.

Un module additionnel à l'application « Données Sociales », dit « plateforme Qlik » a été développé afin de pouvoir disposer de tableaux de bord dynamiques connectés au puits de données de l'application ainsi que d'un module d'impression de rapports sur demande ou automatisée.

Ces outils présentent un intérêt tout particulier en facilitant l'étude et la restitution de données statistiques et en permettant l'élaboration des divers documents de synthèse pouvant être mis à disposition des collectivités.

Ils peuvent également être utilisés pour l'accompagnement des collectivités dans le cadre des travaux liés à la mission « Anticipation RH » proposée par le Centre de Gestion.

Concrètement, la plateforme Qlik dispose de 2 espaces fonctionnels :

- un espace d'analyse de données qui permet de créer des tableaux de bord dynamiques intégrant des graphiques, cartes et tableaux ;
- un module d'impression de rapports réalisés à partir de l'analyse des données.

Afin de bénéficier de cette plateforme, il convient de passer une convention avec le CIG Grande Couronne qui porte le développement l'application full web « Données Sociales et des outils qui s'y rattachent.

Deux types d'accès sont proposés : un accès développeur permettant de créer et d'utiliser les tableaux de bord et charger des données préexistantes d'un part, un accès analyseur permettant de consulter et utiliser les tableaux de bord créés et mis à disposition par le développeur.

Compte-tenu des besoins recensés, il est proposé de choisir, pour ce qui concerne le Centre de Gestion de la Gironde, un accès analyseur.

La convention relative à la mise à disposition d'un accès à cette plateforme Qlik pour les années 2026 à 2028 a été transmise par le CIG Grande Couronne par courrier en date du 12 janvier 2026.

Le coût d'utilisation annuel de cette plateforme est calculé en fonction de la strate dont relève chaque centre de gestion en termes de nombre d'agents issu du système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Il s'élève, pour le Centre de Gestion de la Gironde, à 760 € TTC par an pour un accès analyseur.

Compte-tenu de l'intérêt présenté par cet outil dans le cadre des documents pouvant être mis à disposition des collectivités, notamment dans le cadre de la campagne annuelle du rapport social unique et des travaux liés à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, il est proposé aux membres du Conseil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18/02/2026

d'administration d'autoriser le Président à signer cette convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE :

- le recours à l'utilisation de la plateforme Qlik avec un accès analyseur, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE :

- le Président à conclure la convention correspondante.

DIT QUE :

- les crédits nécessaires à cette utilisation seront inscrits au budget.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

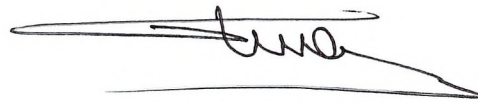
Fait à BORDEAUX, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance,



Roger RECORs
Maire-adjoint de CESTAS

Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :